

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 053640

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

26060

Matricule : 9450 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENCHEIKH El ATMANI M. et Wakkas

Date de naissance :

26.08.1975

Adresse : Résidence IBNouï Kolin Rue Sociale

Tél. 066.1.18.11.24

Total des frais engagés : 1952 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. GHIZLAIE OUF AOUA

SPECIALISTE ORTHOPÉDIQUE

39, Rue Al Foutah, n° 10, 6ème Etage

Maarif Extension 10370 - Casablanca

Tél: 05 22 23 55 59 - Fax: 05 22 23 55 49

16 MARS 2020

Cachet du médecin :

MUPRAS

Date de consultation :

19/02/2020

Nom et prénom du malade :

BENCHEIKH AYoub Age: 16 ans

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

AMETropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/03/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/20	CS		250,00	Dr. JINZIANE OUAKA SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE 14 Rue Al Fourat, n°10, 1er Etage Casablanca Tél: 05 22 23 55 59 - Fax: 05 22 23 55 49

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Zallag ZO Optic Opticien & Optométriste 1 Bis Rue Béchir Béchir - 10000 Casablanca Mansour - Maroc - Tél: 05 22 23 55 59	05/12/20	2	Vente			1700,00
			+			
		7	dentur			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC



- Ophtalmologiste
- Diplômée de la Faculté de médecine de Paris
- Ex praticienne des hôpitaux de France
- Membre de l'Association Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la cataracte et du glaucome
- Chirurgie réfractive au laser
- Adaptation des lentilles de contact
- Rétine médicale
- Agrée pour permis de conduire

- اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
- خريجة كلية الطب بباريس
- اختصاصية ملحقة سابقاً بالمستشفيات الفرنسية
- عضو في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون
- جراحة العدسة - جراحة القرنية بالليزر
- تركيب العدسات اللاصقة
- أمراض الشبكة
- مرخصة بإعطاء شهادة القدرة على القيادة

Casablanca, le

19/08/2020

BENCHERKA YOUS

Verres correcteurs + Monture

- ODT = -1(-2 à 175°)
- OG = -1,75(-1,50 à 170°)

- Verres ANTIREFLET
- Verres AMINÉS



Dr. Ghizlane OUKACHA
SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE
39, Rue Al Fourat, n°10, 1er Etage
Maârif Extension 20370 - Casablanca
Tel: 05 22 23 55 59 - Fax: 05 22 23 55 49

زنقة الفرات - الطابق الأول. رقم 10 - المعارض 20370 - الدار البيضاء
39, Rue Al Fourat, 1er étage, N°10, Maarif extension, 20370 - Casablanca

Phone: 05 22 23 55 59/49 - Fax: 05 22 23 55 49

droukachaghizlane@gmail.com / INPE 091167122

Zallag Optical

FACTURE

N°000 801

R.C : 304504
I.F : 40905449
T.P. : 35804854
I.C.E : 001657832000059
I.N.P.E : 095001988

Le : 05/03/2020
M : Bencheikh H. Ayoub B.
Tél. :

Zallag  Optical
Opticien & Optométriste
1 Bis Rue Bnou Habbous Boulevard Yacoub
Mansour - Maarif - Tel/fax : 05 22 99 38 74

MONTANT

OD 1.00 (2.00 à 175) 600

OG 1.75 (1.50 à 170) 600

Type de Verre ORC Très B Zallag  Optical
Opticien & Optométriste
1 Bis Rue Bnou Habbous Boulevard Yacoub
Mansour - Maarif - Tel/fax : 05 22 99 38 74

Monture Acrylique 500 DH

Zallag  Optical
Opticien & Optométriste

TOTAL

1700 DH

1 Bis Rue Bnou Habbous Boulevard Yacoub
Mansour - Maarif - Tel/fax : 05 22 99 38 74

1 Bis Rue Bnou Habbous Boulevard Yacoub Mansour - Maarif
Tél/fax : 05 22 99 38 74